Motion du 13 septembre 2006 de Mme Catherine Gaillard-lungmann, M. Christian Zaugg et Mme Marie-France Spielmann: «Parité dans les cadres de l'administration municipale».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 septembre 2007, dans le rapport M-631 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le déséquilibre patent en ce qui concerne la parité hommes-femmes en faveur des hommes au sein des cadres de notre administration;
- l'absence de toute disposition à cet égard dans le statut du personnel ou dans tout autre règlement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'introduire dans le statut du personnel une disposition relative à une stricte parité hommes-femmes pour l'engagement de cadres dans tous les services de l'administration municipale.